

La voix de l'industrie du forage au Québec  
Bulletin n° 006 – Lundi 10 février 2014

## Nouvelle gouvernance des infrastructures publiques

L'Assemblée Nationale vient d'adopter la nouvelle *Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques et constituant la Société québécoise des infrastructures* (projet de loi n° 38). Cette loi établit les règles de gouvernance en matière de planification et de gestion des infrastructures publiques.

Elle crée la nouvelle **Société québécoise des infrastructures** qui aura principalement pour mission de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructures publiques et de leur fournir divers services en matière immobilière. Plus particulièrement, il est prévu à la nouvelle loi que le **Conseil du trésor** préparera un nouveau plan québécois des infrastructures qui présentera chaque année les investissements des organismes du Gouvernement en infrastructures publiques sur une période de 10 ans.

La loi établit également des mesures particulières de suivi des investissements publics du Gouvernement en infrastructures que le **Conseil du trésor** devra appliquer et confère notamment à ce dernier le pouvoir de déterminer diverses mesures que les organismes publics devront appliquer en matière d'autorisation et de suivi des projets.

► **Rappel à votre agenda : l'assemblée générale annuelle des membres de l'AEFQ qui se tiendra le samedi 26 avril 2014 au Château Frontenac, à Québec. L'ordre du jour de l'assemblée vous sera transmis en temps opportun.**

**Gilles Doyon, directeur exécutif**

Téléphone : (514) 943-2222

Télécopieur : (438) 380-2297

Courriel : [gilles.doyon@videotron.ca](mailto:gilles.doyon@videotron.ca)

© Tous droits réservés